



ancenis-saint-gereon.fr

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
DÉPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE

## DÉLIBÉRATION MUNICIPALE N°2025-126

Conseil municipal du 15 décembre 2025

Le Lundi Quinze Décembre Deux Mil Vingt Cinq à Dix Neuf Heures, les membres du conseil municipal, régulièrement convoqués, se sont réunis au lieu habituel de leurs séances, sous la présidence de Monsieur Rémy ORHON, Maire d'Ancenis-Saint-Géron.

**Présents :** Rémy ORHON, Mireille LOIRAT, Gilles RAMBAULT, Florent CAILLET, Myriam RIALET, Bruno DE KERGOMMEAUX, Laure CADOREL (Arrivée à 20h11), André-Jean VIEAU, Mélanie GOTTINEAU, Renan KERVADEC, Sébastien PRODHOMME, Monique GOISSET, Anthony MORTIER, Olivier AUNEAU, Arnaud BOUYER, Sylvie ONILLON, Bruno FOUCHER, Carine MATHIEU, Isabelle BOURSE, Patrice GOUDE, Vivien BRANCHEREAU, Régis ROUSSEAU, Julie AUBRY, Sarah ROUSSEAU, Camille FRESNEAU, Olivier BINET, Séverine LENOBLE, Cécile BERNARDONI et Nicolas RAYMOND conseillers municipaux.

**Absent(e)s :**

**Excusée(s) :** Fabrice CERISIER, Fanny LE JALLE, Johanna HALLER, Marine MOUTEL-COCHAIS, Katharina THOMAS, Nabil ZEROUAL

**Pouvoirs :** Fabrice CERISIER à Florent CAILLET, Fanny LE JALLE à André-Jean VIEAU, Johanna HALLER à Mireille LOIRAT, Marine MOUTEL-COCHAIS à Rémy ORHON

Nombre de conseillers en exercice : 35  
Nombre de conseillers présents ou représentés : 33  
Date de la convocation : 9 décembre 2025  
Date de la publication : 16 décembre 2025

### 2025-126 COMMANDE PUBLIQUE – AUTORISATION DE SIGNATURE D'UN AVENANT N° 1 AU MARCHE DE MAITRISE D'ŒUVRE POUR LA RENOVATION THERMIQUE ET LA MISE EN ACCESSIBILITE DES SALLES DU BOIS JAUNI PASSE EN PROCEDURE D'APPEL D'OFFRES OUVERT

**Rapporteur : Gilles RAMBAULT**

Une mission de maîtrise d'œuvre a été confiée en 2024 au groupement Athéna, Ingéligno, Isocrate, dont le cabinet d'architecture Athéna est le mandataire, pour mener à bien les travaux de rénovation thermique et de mise en accessibilité des salles du Bois Jauni.

Lors de l'analyse des offres reçues dans le cadre de la consultation du marché de travaux en question, il s'avère que le lot n° 15, intitulé initialement équipements sportifs et dont l'objet était la dépose et la repose des équipements sportifs, y compris la structure artificielle d'escalade, a dû être repensé, faute d'offre reçue répondant à l'ensemble des besoins dans la limite des crédits budgétaires alloués.

Il a de ce fait été scindé en deux lots distincts :

- un nouveau lot n°15 – équipements sportifs, comprenant la dépose et la repose des équipements sportifs, hors structure artificielle d'escalade
- un lot n°16 pour la seule structure artificielle d'escalade de la salle B du complexe sportif du Bois Jauni.

La mission de la maîtrise d'œuvre est impactée par cette évolution de la configuration du marché de travaux et nécessite par conséquent la passation d'un avenant, afin d'ajuster la rémunération du maître d'œuvre au complément d'étude demandé spécifiquement pour le lot supplémentaire n° 16 : conception, estimation financière, constitution du dossier de consultation technique, analyse des offres.

**VU** le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.1414-2 ;

**VU** le Code de la commande publique ;

**VU** la délibération n° 2024-094 en date du 8 juillet 2024, autorisant monsieur le Maire à signer le marché de maîtrise d'œuvre avec le groupement Athéna, Ingéligno, Isocrate pour la rénovation thermique et la mise en accessibilité des salles du Bois Jauni, passé en procédure d'appel d'offres ouvert ;

**VU** l'avis favorable de la commission d'appel d'offres en date du 1<sup>er</sup> décembre 2025 sur le projet d'avenant, nécessaire compte-tenu d'une augmentation de plus de 5 % dudit projet d'avenant ;

**CONSIDÉRANT** la notification du marché de maîtrise d'œuvre pour la rénovation thermique et la mise en accessibilité des salles du Bois Jauni au groupement conjoint Athéna, Ingéligno, Isocrate, dont Athéna est le mandataire, en date du 25 juillet 2024 ;

**CONSIDÉRANT** la proposition d'avenant au marché de maîtrise cité du cabinet d'architecture Athéna, pour un montant de 12 500 € HT, soit 15 000 € TTC ;

**CONSIDÉRANT** la présentation de cette proposition d'avenant en commission d'appel d'offres, dûment convoquée et réunie selon les règles de quorum le 1<sup>er</sup> décembre 2025 ;

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et après un vote dont le résultat est le suivant :**

Présents ou représentés : 33

Votants : 33

Abstentions : 0

Exprimés : 33

Pour : 33

Contre : 0

**APPROUVE** l'avenant au marché de maîtrise d'œuvre pour la rénovation thermique et la mise en accessibilité des salles du Bois Jauni avec le groupement conjoint Athéna / Ingéligno / Isocrate, dont Athéna est le mandataire, pour un montant de 12 500 € HT, soit 15 000 € TTC, pour intégration d'une mission complémentaire liée à l'ajout du lot n°16 – structure artificielle d'escalade, ce qui porte le forfait provisoire de rémunération de la mission de maîtrise d'œuvre à 200 040 € HT, soit 240 048 € TTC. Cet avenant représente 6,67 % du montant initial du marché.

**AUTORISE** monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette décision et toutes les pièces afférentes, à intervenir avec le prestataire indiqué ci-dessus.

**POUR EXTRAIT,**  
Le Maire,  
Rémy ORHON



**Les secrétaires de séance,**  
Carine MATHIEU



Camille FRESNEAU



Nicolas RAYMOND



Publication sur le site internet le :

Transmission au contrôle de légalité le : **16 DEC. 2025**

Cet acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de la notification.



**RENOVATION DU COMPLEXE DU BOIS JAUNI  
ANCENIS-SAINT-GEREON  
AVENANT AU MARCHÉ DE MAITRISE D'ŒUVRE**

**OBJET DE L'AVENANT :**

Le présent avenant a pour objet un complément de mission de maîtrise d'œuvre pour le lot 16 Structure Artificielle d'Escalade.

**TITULAIRE DU MARCHÉ :**

Agence ATHENA  
1 rue des Remorqueurs  
44000 NANTES

**DETAIL DE L'AVENANT:**

1) Mission de maîtrise d'œuvre pour la solution de base (ATHENA Architectes) :

Conception de la dépose partielle et adaptation de la structure d'escalade existante comprenant

- . Conception et dessin 3D des déposes et adaptations nécessaires à la mise en place des renforts de charpente, et règlementation de la FFME
- . Estimation financière
- . Constitution du dossier d'appel d'offres (plans, CCTP)
- . Consultation des entreprises , analyse des offres
- . Suivi des travaux et réception de l'ouvrage, suivant solution retenue ( base ou variante )

2) Mission de maîtrise d'œuvre pour la variante ( OSMOSE BET Ingénierie du sport) :

Conception d'une nouvelle structure d'escalade englobant les renforts de charpente comprenant :

- . Conception et dessin 3D du projet suivant programme du Maître d'ouvrage, règlementation de la FFME et charpente renforcée
- . Estimation financière
- . Constitution du dossier d'appel d'offres (plans, CCTP)
- . Consultation des entreprises , analyse des offres

Montant total de l'avenant : 12 500,00 € HT se décomposant comme suit :

ATHENA Architectes, mandataire : 4500,00 €HT  
OSMOSE BET Ingénierie du Sport, sous traitant ATHENA : 8000,00 €HT

Patrice VINÇON  
Architecte DPLG



Aurélia Schmitt - Patrice Vinçon - Louise-Claire Ego-Aguirre  
Architectes DPLG & HMONP . N° 18034 S 0824

1 rue des Remorqueurs 44000 Nantes - T : 02 40 47 40 77 / M : archi.athena@wanadoo.fr  
TVA intracommunautaire : FR9232995700500039 - SARL AU CAPITAL DE 7622 € - R.C NANTES B  
329957005